

C'est seulement lorsque la totalité du tarse est envahie par la suppuration et que la santé générale s'altère de plus en plus, que l'amputation du pied est indiquée. Si l'articulation tibio-tarsienne est intacte et si l'état des parties molles permet de tailler des lambeaux convenables, on pratiquera la désarticulation du pied. Dans le cas contraire, on aurait recours à l'amputation de la jambe à sa partie inférieure.

Pour les tumeurs blanches des orteils, la seule opération qui leur soit applicable, c'est l'amputation, si l'on excepte l'articulation métatarsophalangienne du premier orteil, dont on pourra tenter la résection.

ARTICLE III.

PSEUDOPLASMES DES ARTICULATIONS.

Sous ce titre, nous décrirons presque exclusivement les corps étrangers organiques des articulations; nous dirons ensuite quelques mots des tumeurs cancéreuses. Quant aux kystes articulaires, ils ont été étudiés à l'article *Ganglions*.

§ I^{er}. — Corps étrangers organiques des articulations. — Arthrophytes.

Nous désignons sous le nom d'*arthrophytes* ou de *corps étrangers organiques des articulations* des productions pathologiques, de nature, de consistance et de forme variables, se développant, soit autour des articulations, soit dans l'intérieur même de celles-ci, où leur présence est la source de divers accidents. Cette définition exclut par conséquent les projectiles et autres corps étrangers venus du dehors, et qu'une violence extérieure a fait pénétrer dans les cavités articulaires, à travers une plaie des téguments.

La plupart des dénominations proposées pour désigner ces produits de nouvelle formation sont plus ou moins défectueuses. Les noms de *pierres articulaires* (A. Paré), de *cartilages libres* (S. Cooper), de *cartilages mobiles des articulations* (Velpeau), doivent être rejetés comme présumant d'une manière trop restreinte de la nature et du degré de fixité de ces productions. Nous rejetons également le nom de *corps étrangers mobiles ou flottants des articulations*, proposé par Nélaton, attendu qu'il peut s'appliquer aussi bien aux corps étrangers venus du dehors, et que, tout en ne préjugant rien de la nature de ces corps, il n'indique pas suffisamment que ceux-ci constituent des productions pathologiques nouvelles. A ces diverses désignations nous préférons celles de *corps étrangers organiques des articulations* (Cruveilhier) ou d'*arthrophytes* (Panas), qui indiquent nettement qu'il s'agit de productions de nouvelle formation.

HISTORIQUE. — Il faut remonter jusqu'à A. Paré (1558) pour trouver le premier fait de corps étranger articulaire dont il soit fait mention dans les auteurs. Sept ans plus tard, un médecin allemand, Wagner, rencontra un de ces corps étrangers dans l'articulation du genou d'un bœuf. En 1691, Péchlin publie un fait dans lequel un corps étranger cartilagineux du

genou fut extrait par lui avec succès. Al. Monro, en 1726, faisant l'autopsie d'une femme de quarante ans qui avait été pendue, trouva dans le genou un corps étranger du volume d'une fève. Dans les mêmes circonstances, Morgagni (lettre 57) observa un grand nombre de petits corps articulaires. Enfin, en 1736, Simpson (d'Édimbourg) relate avec détails le fait d'un corps volumineux qu'il a extrait du genou. Depuis cette époque, les observations se sont multipliées, et l'histoire des corps étrangers des articulations peut être considérée aujourd'hui comme à peu près complète.

A. PARÉ, édit. Malgaigne, t. III, p. 32, 1840. — WAGNER, *Ephem. natur. cur.*, dec. 2, 1685. — J. N. PECHLINUS, *Observ. phys. med.* Hamb., 1691. — MONRO, *Med. Essays and Observ.*, t. IV, p. 244. — SIMPSON, *ibid.*, p. 79. — BIERMANN, *De corporibus juxta articul. mobilibus*. Wurzb., 1696. — SCHREGER, *Ueber die beweglichen Concremente in den Gelenken*. Erlangen, 1815. — KOHLER, *De corporibus alienis in articulis obviis*. Berol., 1827. — BAUMERS, *Des corps étrangers du genou*, thèse de Paris, 1848. — MOREL-LAVALLÉE, *Sur les corps étrangers articulaires*, thèse de concours, 1853. — GALLEN, *De corporibus heterogeneis in articulis*. Berol., 1855. — DIAZ TORRIENTE, *Des corps étrangers des articulations*, thèse de Paris, 1856. — FORTSMANN, *De muribus in articulis*. Berol., 1858. — JEUNEHOMME, *Corps mobiles des articulations*, thèse. Strasbourg, 1864.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — Presque toutes les articulations mobiles peuvent présenter des corps étrangers, mais l'articulation tibio-fémorale est celle où on les rencontre le plus fréquemment. Après l'articulation du genou viennent, par ordre de fréquence, celle du coude, de la hanche, du pied, de l'épaule, et enfin de la mâchoire.

Une distinction importante doit être faite relativement au siège des corps étrangers articulaires : tantôt, en effet, ils sont situés dans la cavité articulaire elle-même; tantôt ils sont en dehors de cette cavité, dans le tissu cellulaire sous-synovial; tantôt, enfin, ils font une égale saillie en dedans et en dehors de la synoviale.

Les corps étrangers extra-articulaires sont plus rares; leur histoire est moins complète que celle des corps intra-articulaires, et cela probablement à cause de leur innocuité, qui fait que rarement il est nécessaire d'en pratiquer l'extraction. Quelle que soit leur origine, ces corps étrangers sont toujours situés en dehors de la membrane synoviale à laquelle ils adhèrent plus ou moins intimement. Cependant ils jouissent ordinairement d'une certaine mobilité, leurs adhérences au tissu cellulaire ambiant étant très-lâches.

Plus fréquents de beaucoup et mieux étudiés par conséquent, les corps intra-articulaires offrent deux variétés : les uns sont libres, sans adhérence à la synoviale et mobiles dans l'articulation, à moins que leur volume excessif n'empêche leur déplacement; les autres, au contraire, sont fixés par un pédicule de longueur et d'épaisseur variables; leurs mouvements sont alors limités ou même impossibles.

Le degré de mobilité de ces corps flottants est en raison des dimensions

de leur pédicule, qui tantôt est long et grêle, et tantôt court et épais. Quelques-uns de ces arthrophites sont tout à fait sessiles et proéminent à peine dans la cavité synoviale; on en trouve même qui sont enchatonnés dans des sortes de culs-de-sac de la synoviale. Foucher (1) a vu, dans un cas, deux de ces corps fixés dans une excavation creusée aux dépens de la surface articulaire de l'humérus, au-dessus de la trochlée et du condyle.

Lorsqu'il existe un pédicule, celui-ci est généralement unique; c'est seulement dans quelques cas très-rares que l'on a observé deux pédicules; il est plus exceptionnel encore de voir deux ou plusieurs corps étrangers appendus à un pédicule unique.

Quant au point d'implantation du pédicule, il a lieu le plus ordinairement sur la synoviale ou sur les os et le périoste, exceptionnellement sur le cartilage d'encroûtement.

Le plus souvent, du moins dans le genou, on trouve un seul corps étranger; mais il n'est pas rare d'en rencontrer deux ou trois dans la même articulation. Dans certaines circonstances, le nombre de ces corps étrangers devient très-considérable; on en a compté jusqu'à 200 et même davantage. Mais il faut remarquer que l'on trouve alors des altérations plus ou moins complexes des éléments de la jointure, en sorte que la présence de ces productions nouvelles n'a plus qu'une importance secondaire. C'est surtout, comme nous l'avons vu, dans l'arthrite sèche ou déformante que l'on rencontre des corps étrangers mobiles ou pédiculés quelquefois innombrables. Ces cas ne doivent pas nous occuper ici, et nous devons surtout avoir en vue ceux dans lesquels le nombre des arthrophytes ne dépasse pas deux ou trois.

Le volume de ces corps est très-variable; en général, il est en raison inverse de leur nombre. Les corps étrangers du genou, ordinairement solitaires, sont aussi les plus volumineux. Velpeau en a extrait un gros comme un marron. Brodie a trouvé dans le genou d'un soldat un corps étranger qui avait les dimensions de la rotule. Toutefois il faut dire qu'un volume aussi considérable est exceptionnel, et que dans la plupart des cas il ne dépasse guère la grosseur d'un haricot ou d'une fève. Au contraire, lorsqu'on trouve un grand nombre de corps étrangers, ils sont généralement d'un très-petit volume: un pois, un grain de blé ou de riz.

La forme des arthrophytes est généralement très-variable: elle est ovalaire ou arrondie, quand ils sont très-petits. En se développant, ils s'allongent et s'aplatissent, prenant alors la forme d'un haricot ou d'une fève; quelques-uns sont plats, en forme de lentille, avec des facettes plus ou moins unies, d'une couleur blanc jaunâtre ou grise, semblable à celle des cartilages d'incrustation; ils ont une surface lisse et polie, ou bien, au contraire, bosselée ou rugueuse.

Assez généralement, on observe sur l'une des faces de ces corps, lorsqu'ils sont libres dans l'articulation, une petite dépression analogue au hile

(1) *Bulletins de la Soc. anatom.*, 1853, p. 335.

du haricot. Bégin pense que cette dépression indique le point où le pédicule s'insérait avant que le corps étranger s'en soit séparé.

Les corps étrangers articulaires sont souvent mous et pulpeux, faciles à écraser sous le doigt, lorsqu'ils sont petits et nombreux: leur consistance augmente en même temps que leur volume, elle est alors fibreuse ou fibro-cartilagineuse. Quelques-uns sont très-durs, osseux ou même pierreux, comme celui dont parle A. Paré. L'évaporation les dessèche en leur faisant perdre une partie de leur poids et de leur volume.

Les arthrophytes n'offrent pas toujours la même structure. Les uns sont constitués par du tissu fibreux, les autres par du tissu fibro-cartilagineux ou cartilagineux. Souvent on trouve, soit au centre, soit dans différents points de leur surface, des dépôts calcaires qui quelquefois même envahissent toute leur masse et leur donnent alors la dureté du marbre; c'est à ces produits que l'on a imposé le nom d'*arthrolithes*.

Il n'est pas rare de voir les arthrophytes constitués par un mélange de tissus osseux et cartilagineux. Quelquefois alors, comme dans la pièce représentée figure 23, le cartilage occupe le centre et la masse osseuse les parties extérieures, de telle sorte qu'il faut inciser la coque osseuse pour trouver une portion cartilagineuse centrale; d'autres fois le cartilage se trouve extérieurement et la substance osseuse à l'intérieur; enfin, les formes les plus singulières sont celles où le cartilage et l'os sont mélangés sans disposition régulière.

Rainey (1) et Virchow (2), qui ont soumis ces productions à l'examen microscopique, y ont trouvé les caractères du tissu fibro-cartilagineux; dans les parties osseuses la substance calcaire paraît n'exister souvent qu'à l'état de dépôts crétifiés, sans canalicules distincts. Cependant Virchow admet que, dans certains cas, il se forme réellement de la substance osseuse, qui, le plus ordinairement, revêt les caractères d'un os spongieux, dont les trabécules sont épaissies et les mailles remplies de tissu graisseux médullaire.

Outre les arthrophytes fibreux, fibro-cartilagineux et osseux, on admet encore une autre variété dans laquelle ces corps sont constitués par de petites masses molles, d'un blanc jaunâtre, d'apparence fibrineuse, provenant d'exsudat ou d'extravasations sanguines à l'intérieur de la jointure. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

Enfin il est une dernière variété de corps étrangers des articulations qu'il faut distinguer avec soin des néoplasmes proprement dits: nous voulons parler de ceux qui résultent du détachement pur et simple d'une portion plus ou moins considérable de cartilage ou d'os, sous l'influence



FIG. 23. — Coupe d'un corps étranger de l'articulation du genou. La plus grande partie consiste en cartilage; il existe seulement à la périphérie une coque osseuse. (Virchow.)

(1) *Pathol. Transact.*, t. II, p. 110. London, 1847.

(2) *Pathologie des tumeurs*, t. I, 452, trad. franç. Paris, 1867.

d'une violence extérieure. Le corps étranger répond alors exactement, par sa forme et ses dimensions, à une perte de substance qui existe sur l'une des surfaces articulaires, et présente d'un côté une surface lisse et cartilagineuse, tandis que l'autre face est rugueuse et formée de tissu osseux. La figure 24 reproduit une pièce du musée Dupuytren, présentée par Tarnier (1) à la Société anatomique, et sur laquelle on voit une fracture du cartilage articulaire du fémur; la portion ainsi détachée formait un corps étranger libre dans la cavité du genou. Mais il ne s'agit pas, dans ces cas, de produits de nouvelle formation analogues à ceux que nous étudions.

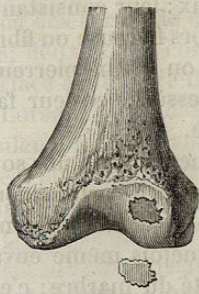


FIG. 24. — Fracture du cartilage articulaire du fémur.

Il est rare que la présence de corps étrangers, dans l'intérieur d'une articulation, ne détermine pas quelques lésions des divers éléments anatomiques qui composent la jointure. Sous ce rapport, on observe des différences considérables et sur lesquels il est important de fixer l'attention. Tantôt, en effet, les altérations sont légères et consistent tout au plus dans la sécheresse de la séreuse, ou au contraire dans l'hypersécrétion du liquide synovial et dans quelques modifications de texture éprouvées par les cartilages. Ceux-ci, dans un certain nombre de cas, présentent des sillons, des rayures produites par la pression et le frottement du corps étranger dans les mouvements de la jointure. Cette altération existe bien manifestement dans une pièce, déposée au musée Dupuytren, et que nous avons reproduite (fig. 25) comme un bel exemple de corps étrangers osseux et multiples de l'articulation du coude. Dans d'autres circonstances, les lésions offrent un degré de gravité extrême, et, dans ce dernier cas, on rencontre les altérations complexes des ligaments, de la synoviale, des cartilages et des os que nous avons décrites au sujet de l'arthrite sèche; mais alors la présence des corps étrangers n'est plus qu'un

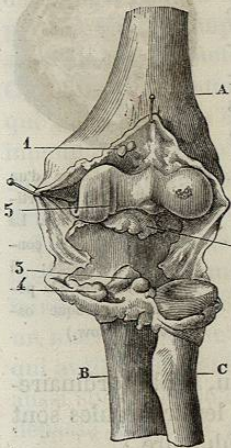


FIG. 25. — Corps étrangers osseux et multiples de l'articulation du coude. — A, humérus; B, cubitus; C, radius; 1, 2, 3, 4, corps étrangers de divers volumes; 5, trochlée humérale présentant des rayures dans le sens antéro-postérieur.

fait accessoire et ne donne lieu à aucune indication thérapeutique spéciale.

MODE DE FORMATION. — De tout temps on s'est préoccupé du mode de formation des corps étrangers articulaires : diverses théories ont le tort de

(1) *Bulletins de la Société anat.*, 1855, p. 194.

vouloir s'appliquer à tous les cas. Or, nous avons vu que l'anatomie pathologique montre, parmi les corps étrangers articulaires, de nombreuses variétés, suivant leurs caractères physiques, leur texture anatomique, et suivant les rapports plus ou moins directs qu'ils affectent avec les parties constituantes de la jointure.

Des différences si tranchées semblent en opposition avec l'idée d'une origine commune, et les travaux modernes ont eu surtout pour résultat de démontrer que la pathogénie des corps étrangers articulaires n'est pas constamment la même.

Il est donc nécessaire, dans l'examen des différentes théories émises sur ce sujet, d'établir une distinction suivant la nature des corps étrangers articulaires. Or, nous avons dit que l'on devait séparer avec soin les corps étrangers de nouvelle formation, les véritables arthrophytes, des corps étrangers constitués par des portions de tissus normaux de la jointure.

Relativement aux premiers, diverses théories ont été proposées. Nous ne ferons que mentionner pour mémoire l'hypothèse de A. Paré, hypothèse qui est en opposition avec nos connaissances actuelles sur la structure de ces corps étrangers. Suivant Ambroise Paré, les corps étrangers articulaires seraient des concrétions analogues aux calculs vésicaux; la synovie laisserait déposer des molécules solides qui, par leur agrégation, constitueraient le corps étranger. Cette idée a été reprise avec quelques variantes par Larrey (1) et par Chelius.

J. Hunter, étudiant les différentes modifications que subit le sang épanché dans les tissus, arriva à cette conclusion que le coagulum formé par les parties solides de ce liquide peut se transformer en cartilage et en fibro-cartilage qui, dans quelques cas, pourrait s'incruster de molécules osseuses. Cette hypothèse, adoptée par Velpeau, n'est plus soutenable aujourd'hui; personne ne croit plus à l'organisation du sang épanché et à sa transformation en tissu cartilagineux, fibro-cartilagineux ou osseux. On pourrait seulement admettre cette origine dans le cas où le corps étranger est formé par une matière purement fibrineuse, homogène, non vasculaire. Parmi ces faits, très-rares il est vrai, il faut citer les corps étrangers extraits par Ph. Boyer. Ils étaient composés d'une matière blanche, s'écrasant sous le doigt, et qui parut n'être autre chose que de la fibrine décolorée; avec ces corps étrangers s'échappa de l'articulation ouverte une petite quantité d'un liquide séreux, de couleur citrine. Fabre (2) cite également un cas dans lequel le corps étranger formé de couches concentriques, blanches et fibreuses à la circonférence, brunes un peu plus profondément, présentait à son centre une véritable pulpe noire facile à écraser. Enfin, un malade observé par Nélaton portait un corps étranger articulaire, reconnaissant évidemment pour cause

(1) *Mémoires et campagnes*, t. II.

(2) *Dictionn. des dict.*, t. I.

une hématoécide intra-articulaire, consécutive à une chute sur le genou.

Nous arrivons maintenant à des théories plus scientifiques et plus en rapport avec les données fournies par l'anatomie normale et pathologique.

La plus ancienne est celle de Laennec, qui expliqua le premier, de la manière suivante, le mode de formation des corps étrangers articulaires. Par suite d'un dérangement dans la nutrition, il se produit dans l'épaisseur de la capsule fibreuse, ou dans le tissu cellulaire sous-synovial, ou encore dans l'épaisseur du périoste des extrémités osseuses, des masses fibro-cartilagineuses ou cartilagineuses, qui repoussent peu à peu la séreuse, dont ils se coiffent comme d'une sorte de capuchon; puis cette portion de la synoviale s'allonge sous forme de pédicule, qui finit par se rompre et laisse le corps étranger libre et mobile dans la cavité articulaire.

Les recherches ultérieures de S. Cooper, Bécлар, Robert, Deville et Broca (1) sont venues confirmer la manière de voir de Laennec, et l'examen plusieurs fois répété d'articulations contenant des corps étrangers à diverses périodes de leur évolution migratoire doit faire admettre aujourd'hui que bon nombre de ces corps ont une semblable origine.

Mais il ne faudrait pas généraliser cette théorie et l'appliquer à tous les cas, car les travaux modernes ont démontré que les arthrophytes peuvent présenter un mode de développement différent.

On sait, depuis les recherches de Kölliker, Rokitansky et Rainey, que les synoviales articulaires sont hérissées à leur surface interne d'une foule de petits prolongements, sortes de papilles articulaires formées par un repli de la synoviale, contenant dans son intérieur du tissu cellulo-adipeux et, souvent même, des cellules de cartilage. Que, sous l'influence d'un travail hyperplasique, les éléments du tissu conjonctif, les cellules cartilagineuses subissent un développement exagéré, alors les papilles articulaires, de microscopiques qu'elles étaient, augmenteront peu à peu de volume et finiront par constituer de véritables arthrophytes qui, d'abord suspendus à la face interne de la synoviale par un pédicule plus ou moins long, finiront par devenir libres et mobiles dans la cavité articulaire, par suite de l'amincissement et de la destruction de leur pédicule.

Ce mode de formation des corps étrangers articulaires a été surtout bien étudié en Allemagne, et ne saurait être contesté aujourd'hui. Il se rapporte surtout aux cas dans lesquels les corps étrangers sont en grand nombre, la plupart de petites dimensions, sans apparence de tissu osseux à l'intérieur, et formés par du tissu fibro-cartilagineux ou cartilagineux, ou renfermant, avec des cellules cartilagineuses, une grande quantité de cellules adipeuses. J. Müller a décrit, sous le nom de *lipome arborescent des articulations*, ce développement exagéré des papilles articulaires, constitué surtout par la formation à leur intérieur d'une grande quantité de

(1) Voyez *Bullet. de la Société anatom.*, 1829, 1851, 1852, 1853.

cellules adipeuses. La figure ci-contre, empruntée à R. Volkmann (1), fera mieux comprendre en quoi consiste cette altération particulière.

Enfin on doit encore admettre, d'après Virchow, que certains corps étrangers sont constitués par de véritables ecchondroses, c'est-à-dire par des hypertrophies partielles du cartilage articulaire. D'abord fixés par un pédicule large et court, ces corps peuvent devenir mobiles et même complètement libres, par suite d'une métamorphose fibroïde ou d'une rupture de leur pédicule. Ces ecchondroses se rencontrent surtout dans l'arthrite déformante.

Quant aux corps étrangers formés par des fragments détachés de l'une des surfaces articulaires, on ne saurait aujourd'hui en contester l'existence. Monro, le premier, a rapporté une observation dans laquelle un fragment de cartilage de l'extrémité supérieure du tibia avait été détaché par une violence extérieure. D'autres faits semblables ont été cités par Vidal, Gendrin (2) et Tarnier (3). Dans certains cas même, le corps étranger était en

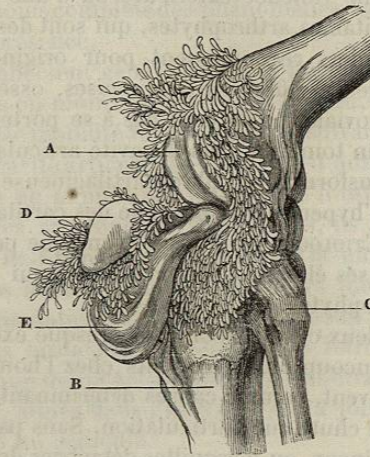


FIG. 26. — Lipome arborescent de l'articulation du genou. — A, condyles du fémur; B, tibia; C, péroné; D, rotule. (R. Volkmann.)

partie cartilagineux et en partie osseux, et correspondait exactement à une fracture d'une des extrémités articulaires. Bouse a communiqué, en 1834, à l'Académie de médecine, un fait dans lequel un corps étranger, extrait du genou et reconnaissant pour origine un choc violent sur l'articulation, offrit tous les caractères d'un fragment osseux séparé de l'un des condyles du fémur. Malherbe (4) a lu à la Société de médecine de la Loire-Inférieure une observation du même genre, mais plus complète: le malade étant mort d'accidents inflammatoires développés quelques jours après l'extraction du corps étranger, Malherbe put constater, à l'autopsie, que le corps étranger s'appliquait exactement à une perte de substance que présentait le condyle externe du fémur. Deux faits semblables ont été observés par Bégin et Velpeau.

Enfin, on a rencontré quelquefois, à la suite d'inflammations chroniques des jointures, des séquestres osseux ou cartilagineux, séparés des extrémités articulaires et libres dans l'intérieur de l'articulation. Mais ces corps

(1) *Handb. der allgemeinen und speciellen Chirurgie*, t. II, 2^e divis., p. 576.

(2) *Bullet. de la Soc. anat.*, 1855, p. 194.

(3) *Loc. cit.*

(4) *Gaz. méd.*, 1840.

étrangers n'offrent qu'un intérêt anatomique et ne sauraient être comparés aux arthrophtes proprement dits.

En résumé donc, on peut dire que la pathogénie des corps étrangers articulaires est variable. Les uns, de beaucoup les plus rares, sortes d'esquilles ou de séquestres détachés des extrémités articulaires, à la suite d'une violence extérieure ou d'une nécrose, doivent être distingués des véritables arthrophtes, qui sont des produits de nouvelle formation. Ces derniers reconnaissent pour origine : 1° le développement de masses fibreuses, fibro-cartilagineuses, osseuses, qui, d'abord extérieures à la synoviale, ne tardent pas à se porter vers l'intérieur, se pédiculisent, et enfin tombent dans la cavité articulaire (Laennec); 2° l'hypertrophie et la transformation fibro-cartilagineuse des papilles synoviales (Kölliker); 3° l'hypertrophie partielle des cartilages normaux (Virchow).

ÉTILOGIE. — Nous n'avons que peu de choses à dire relativement aux causes éloignées ou prochaines qui favorisent le développement des arthrophtes.

Ceux-ci se rencontrent presque exclusivement chez les adultes, et sont beaucoup plus fréquents chez l'homme que chez la femme. On accuse souvent, comme causes déterminantes, une violence extérieure, un coup, une chute sur l'articulation. Sans parler des cas où il s'agit de coagulums fibrineux, ou d'esquilles détachées des extrémités articulaires, et dans lesquels l'action d'une cause traumatique est manifeste, il se peut qu'une contusion violente ait été le point de départ d'une modification de texture des divers éléments de l'articulation, d'où résulterait la formation des corps étrangers. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. Quant à l'influence du rhumatisme, de la goutte, elle a été admise par quelques auteurs sans preuves suffisantes.

SYMPTOMATOLOGIE. — On vient de voir que les corps étrangers articulaires diffèrent notablement les uns des autres par leur nature et leur mode de développement. On conçoit sans peine que les mêmes différences existent au point de vue symptomatologique. Aussi le clinicien doit-il distinguer avec soin les cas dans lesquels les corps étrangers se sont développés dans une articulation relativement saine, et ceux dans lesquels l'articulation est en même temps plus ou moins profondément malade. Dans le premier cas, la présence des corps étrangers, accusée par un ensemble de symptômes particuliers, donne lieu à des indications thérapeutiques spéciales; dans le second cas, au contraire, l'existence de corps étrangers est un fait accessoire et dont l'importance disparaît devant celle de la maladie articulaire.

Nous ne nous occuperons donc pas des différents coagulums fibrineux, ni des séquestres osseux ou cartilagineux, complications d'affections diverses, qui ne méritent pas une description spéciale et n'intéressent que médiocrement le chirurgien; nous laisserons également de côté les corps étrangers multiples qui accompagnent l'arthrite sèche et qui ont été mentionnés dans l'histoire de cette dernière maladie.

Les arthrophtes proprement dits, se rencontrant dans une articulation relativement saine, s'annoncent dans les premiers temps de leur existence par des symptômes variables : tantôt il y a, pendant un certain temps, de vagues douleurs articulaires attribuées au rhumatisme; tantôt, au contraire, le corps étranger dénote subitement sa présence. Dans le petit nombre de cas où il reconnaît une cause traumatique, c'est ordinairement après la disparition plus ou moins complète des phénomènes inflammatoires que l'on s'aperçoit de sa présence.

Les corps étrangers articulaires affectent généralement la forme de petites tumeurs dures, indolores, plus ou moins mobiles sous la peau, qui a conservé sa coloration normale. Cette mobilité varie beaucoup, suivant que le corps étranger est libre dans la cavité articulaire, ou qu'il est adhérent à la synoviale par un pédicule plus ou moins long, ou enfin qu'il est situé en dehors de la synoviale. Quand les arthrophtes sont libres, ils jouissent d'une si grande mobilité, qu'ils fuient rapidement sous la moindre pression, et que souvent, après les avoir rencontrés plusieurs jours de suite dans un même point de l'articulation, il semble tout à coup qu'ils aient disparu, et l'on a quelquefois beaucoup de peine à les retrouver. La mobilité est au contraire beaucoup moindre lorsque les corps étrangers sont extra-articulaires, ou lorsque, situés dans l'intérieur de la jointure, leurs mouvements sont limités par un pédicule.

Il n'est pas très-rare de rencontrer, concurremment avec ces corps étrangers, une collection de liquide, une hydarthrose qui masque alors plus ou moins les signes que nous venons d'étudier.

Les corps étrangers articulaires ne constituent généralement qu'une légère incommodité pour le malade, à moins qu'ils n'aient atteint des dimensions considérables. Lorsqu'ils sont situés dans la cavité articulaire même, ils sont ordinairement indolores et peu gênants.

Mais il n'en est pas toujours ainsi, et tous les auteurs indiquent comme symptôme caractéristique de la présence de corps étrangers articulaires, l'apparition subite d'une douleur violente qui fait tomber le malade s'il est debout, et qui quelquefois même est tellement intense, qu'il survient une syncope. Ce n'est pas seulement pendant les mouvements de l'articulation que cette douleur se produit, on a vu des malades qui la ressentent, bien qu'ils gardassent l'immobilité complète au lit. Tantôt cette douleur n'est que momentanée; tantôt, au contraire, elle est persistante mais infiniment moindre, et présente alors de temps à autre des exacerbations qui, devenant de plus en plus fréquentes, obligent le malade à suspendre ses travaux et à solliciter l'intervention de l'art.

Cette douleur subite, qui constitue un des signes les plus importants des corps étrangers, a été interprétée de différentes façons par les auteurs. Pour les uns, et c'est l'opinion la plus accréditée, elle est due à l'interposition de ces corps entre les surfaces articulaires. Mais comment admettre l'interposition du corps étranger entre les extrémités osseuses, lorsque ce corps a atteint des dimensions considérables? Richet, qui combat cette